



Contrat de professionnalisation

Par **pollye**, le **13/11/2008** à **10:55**

Bonjour, j'étais l'année dernière en alternance dans une entreprise. Mon Contrat c'est fini le 30/09/08, j'ai été embauchée en CDI en contrat de professionnalisation à compter du 1er/10/08. Il y a deux semaines mon responsable me dit que je suis trop jeune pour le poste que l'on m'a confié, qu'il faut quelqu'un à temps plein sur celui-ci, et qu'une personne a déjà été embauchée pour me remplacer.
Je n'ai donc plus de poste attitré, aies-je un recours en justice ou pas?? Je ne sais absolument pas quels sont mes droits concernant le contrat de professionnalisation. Est ce que j'ai le droit de changer de poste? D'être muté?
Merci d'avance pour vos réponses.